

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 3 avril 2017 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, et Murielle Lemelin. Sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 ;
3. Suivi du procès-verbal ;
4. Correspondance ;
5. Adoption des dépenses ;
6. Demande d'aide financière
  - a) Challenge François-Xavier Beaulieu ;
  - b) Fondation François-Lamy – Souper-bénéfice ;
7. Présentation du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et dépôt des rapports : financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ;
8. Résolution - Entente 2017-2020 - Services aux sinistrés, société canadienne de la Croix-Rouge ;
9. Résolution – Présentation du rapport d'activités 2016 services SSI MRC de l'Île-d'Orléans ;
10. Résolution – Dossier CPTAQ Murielle Lemelin ;
11. Résolution - Octroi du contrat de vidanges des fosses septiques individuelles ;
12. Résolution – Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans - Services premiers répondants ;
13. Varia
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
14. Période de questions ;
15. Levée de la séance.

## **Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

*017-033*

### **Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*017-034*

### **Item 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 est adopté sur proposition de Murielle Lemelin avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

### **Item 3 Suivi des procès-verbaux**

### **Item 4 Correspondance**

*017-035*

### **Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 6 mars 2017 jusqu'à la séance prévue en mai 2017 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Michel Gagné,

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 70 054,60 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 11 728,26 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.  
Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

*017-036*

**a) Challenge François-Xavier Beaulieu**

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Maude Nadeau il est résolu :

**Que** la somme de 150 \$ soit versée au Challenge François-Xavier Beaulieu pour sa campagne de financement 2017.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*017-037*

**b) Fondation François-Lamy – Souper-bénéfice**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Gaston Beaucage il est résolu :

**Que** soit autorisé l'achat de deux billets pour le souper-bénéfice de la fondation François-Lamy du 6 mai 2017 à un coût de 95 \$ par billet pour un total de 190 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*017-038*

Item 7 **Présentation du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et dépôt des rapports : financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau, il est résolu que le Conseil municipal accepte, tel que présentés, les rapports : financier et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-039

Item 8 **Résolution - Entente 2017-2020 - Services aux sinistrés, société canadienne de la Croix-Rouge**

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Michel Gagné, il est résolu

**Que** Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge canadienne et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

**Que** les paiements des compensations soient autorisés pour les périodes suivantes :

- 2017-2018 : 160 \$
- 2018-2019 : 160 \$
- 2019-2020 : 160 \$

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-040

Item 9 **Résolution - Présentation du rapport d'activités 2016 services SSI MRC de l'Île-d'Orléans**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Lauréanne Dion, il est résolu que le Conseil municipal accepte, tel que présentés, le rapport d'activité 2016 du comité des services de sécurité incendies de la MRC de l'Île-d'Orléans pour l'année 2016.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-041

Item 10 **Résolution – Dossier CPTAQ Murielle Lemelin**

**Note au procès-verbal :**

- Madame Murielle Lemelin, conseillère au siège numéro 6, déclare un intérêt pécuniaire et un intérêt personnel dans la résolution et se retire des délibérations et du vote sur cette dernière.

**Attendu** le dépôt à la Municipalité par Madame Murielle Lemelin d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

**Attendu que** cette demande a pour objet l'autorisation du déplacement d'un chalet présentement situé près du fleuve Saint-Laurent sur le lot 98-P vers le coin Sud à l'est du chemin du Moulin du lot 95-P ;

**Attendu que** ces deux lots font partie d'une même unité d'évaluation municipale ;

**Attendu qu'**une autorisation n'altérerait pas le potentiel agricole des lots avoisinants ;

**Attendu qu'**une autorisation n'altérerait pas les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

**Attendu qu'**une autorisation n'altérerait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Que** le Conseil informe la Commission :

**Qu'**il appuie la demande d'autorisation de Madame Murielle Lemelin ;

**Que** l'exercice projeté est conforme à la réglementation en vigueur ;

Résultat du vote :

4 en faveur

1 abstention

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 11 **Résolution – Octroi du contrat de vidanges des fosses septiques individuelles**

**Attendu que** le contrat de vidange des fosses septiques individuelles viendra à échéance sous peu ;

**Attendu que** pour s'assurer de pouvoir offrir le service en 2016 et 2017 la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a par sa résolution 017-030 autorisé un processus d'appel d'offres sur invitation ;

**Attendu que** pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs suivants à lui soumettre des offres ;

- Gaudreau environnement
- Enviro industrie
- National Vacuum
- Sancovac 2000 inc.
- Sani-Charlevoix inc.
- Sani-Orléans
- Services sanitaires

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu les offres suivantes pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques :

- |                   |              |
|-------------------|--------------|
| - Sani-Charlevoix | 32 438,75 \$ |
| - Sani-Orléans    | 29 721,15 \$ |

**En conséquence,**

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Michel Gagné

**Il est résolu**

**Que** le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques soit octroyé à Sani-Orléans ;

**Que** dans les 30 jours de la présente un contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, après vérifications des différents registres

gouvernementaux autorisant l'entreprise à contracter avec une municipalité et sur réception de l'avis de la CSST et de tous les documents d'assurances tel que spécifié au devis.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*017-043*

Item 12 **Résolution - Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans - Services premiers répondants**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Famille Île-d'Orléans a mis en place un service de premiers répondants sur son territoire en 2016 ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a mis en place un service de premiers répondants sur son territoire en 2016 ;

**Attendu que** depuis plusieurs années ces deux municipalités assurent par le schéma de couverture de risques incendies les services de protection contre les incendies à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a par sa résolution 016-119 choisi d'offrir des services de premiers répondants sur son territoire ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a manifesté son intérêt pour que ces nouveaux services soient offerts à ses citoyens selon une entente à négocier et basée sur la répartition du territoire utilisé par le SSI ;

**Attendu que** des négociations préliminaires ont été entreprises avec les deux municipalités à l'automne 2016 ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a choisi de se retirer du processus et ainsi décidé de ne pas offrir de service de PR au secteur sud de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans selon la répartition territoriale du SSI ;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Famille Île-d'Orléans a accepté de continuer les négociations et accepté de couvrir l'ensemble du territoire de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu qu'**une entente est intervenue entre les deux municipalités et que celle-ci a été adoptée par la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans le 12 décembre 2016 par la résolution numéro 016-139 ;

**Attendu que** le 17 février 2017, les occupants du 3622 chemin Royal, situé dans le secteur sud de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ont vécu une situation d'urgence demandant l'intervention de premiers répondants ;

**Attendu que** plutôt que de composer le 911, les occupants ont choisi d'appeler directement le chef pompier de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** le chef pompier de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans aurait dû avoir été informé que les services de PR de sa municipalité ne devaient pas être donnés sur le territoire de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** ce dernier a choisi de demander à son équipe de se déplacer plutôt que de diriger les occupants vers le service de Sainte-Famille de l'Île-d'Orléans ou encore au service 911 ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a décidé de facturer les services sans l'accord de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Gaston Beaucage

**Il est résolu**

**Que** le Conseil informe la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans qu'il refuse d'acquitter la facture numéro 252338 émise le 13 mars 2017 ;

**Que** toute autre facture émise pour des interventions de premiers répondants sera également refusée ;

**Qu'en** respect des discussions qui ont eu lieu avec la Municipalité de Sainte-Famille Île-d'Orléans, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans reste disponible pour que l'entente en vigueur puisse aussi inclure Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans selon la même délimitation territoriale que celle en vigueur pour le SSI et selon des modalités à négocier entre les trois parties.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 13 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;



Item 14 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 55 et se termine 21 h pour un total de 5 minutes.

*017-044*

Item 15 **Levée de la séance**

La séance est levée à 21 h sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.